Date : 25 juin 2021

Charte Relationnelle (Caroline-Marie Laurence)

du projet Maison de mes rêves

Questions

1. Vision commune
2. Qui fait quoi, rôle de chacune
3. Comment on travaille ensemble
4. Les stages, comment on s’organise
5. Le fonctionnement de la SCI : qui paye quoi
6. Vision
   1. Un lieu de vie à 5 personnes avec chacun son autonomie de vie, petit studio
   2. Des espaces communs : jardin, piscine, salle d’activités, cuisine, machine à laver le linge….
   3. Entraide pour se soutenir chacun, chacune dans ses démarches de vie et de santé
   4. Entraide pour l’entretien de la maison et du jardin
   5. Entraide sur les stages de tantra
      1. Partage des chambres
      2. Co-animation
      3. Co-création des stages
7. Qui fait quoi ? ou plutot qui prend le lead sur quoi ?

Caroline : gestion des réunions en mode CNV, gestion de la SCI

Marie-Laurence : travaux maison et gestion des locataires (6 à 9%)

1. Comment on travaille ensemble

Information, place,

1. Les stages

Qui fait quoi ? comment on communique ?

1. La SCI

Taxe foncière à quel nom ? SCI

Eau et électricité à quel nom ? SCI- Aurélie va nous faire un justificatif de domicile en nom propre

Comment rentrer de l’argent dans la SCI ?

Objectif 1 fois par mois : revenus stages de deux jours :

10 personnes @35€/nuit (location salle incluse) = 700€/mois

En nom propre sur les comptes courants ou l’association CGYOGA encaisse les stages et reverse un loyer à la SCI

Argents des stages🡪 association 🡪SCI 🡪 déclaration fiscale des bénéfices en nom propre–> 50/50 sci familiale